Divorce à l'amiable

Par yapasdequoi

Bonjour,
Je souhaiterais savoir comment procéder et qu'elle a la démarche dans le cadre d'un divorce à l'amiable ?
Merci
Bonjour
Déjà être surs que vous êtes d'accord sur tous les points avec votre futur ex (enfant, pension, partage des biens). Inutile de perdre du temps à commencer un divorce amiable si vous n'êtes pas d'accord sur certains points . Ensuite voir un avocat chacun pour faire une convention de divorce/liquidation de biens et vérifier que vos accords rentrent dans le cadre du droit .
Bah en fait on a pas d'enfants ensemble et on a pas de bien ensemble.
Vous avez quel votre contrat de mariage ?
Parce que c'est rare de n'a voir rien financé ensemble Et votre future ex, quelle est sa vision des choses ?
Comme déjà dit, dans le cadre d'un divorce amiable, il faut être d'accord sur tout .
Bah en fait on est tout simplement marié sur le régime de la communauté tout ce qu'il y a de plus standard mariage à la mairie simplement l'été dernier et vu que moi j'ai 47 ans et Madame 52 actuellement nous n'avons aucun bien en commun
Donc tout ce que vous avez gagné, acheté, emprunté, économisé pendant le mariage est commun . Si vous aviez des biens propres au préalable, toutes échéances de pret a été financé par la communauté pendant le mariage .
Mais comme déjà dit, il faudrait savoir si Madame a le même point de vue que vous et souhaite donc divorcer aux mêmes conditions que vous .
Et vous ne le dites pas .

Bonjour, Une page utile à lire. [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567[/url]
Mais si vous n'êtes pas d'accord sur tout, c'est une perte de temps. Voyez plutôt un avocat.
Oui on est d'accord.
Par yapasdequoi
rai yapasuequoi

Puisque vous êtes d'accord sur tout, la procédure devrait être rapide. Elle est indiquée dans le lien que j'ai donné précédemment.